

Date de convocation : 14/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Sylvie MONNIER, Aurélie LEMONNIER-JOUNOT, Christelle GAUDIN, Aline POUPINET, Élodie FORCHER et Messieurs Yann LEBOURG, Alain MARÉCHAL, Thomas RICHARD, Guillaume LERCIER et Hervé RUPIN.

Absents excusés : Jeannine ALNET, Maximilien CATHERINE, Jean-Michel ROUX et Nathalie AMEUR.

Monsieur Roux a donné procuration à Madame Monnier.

1) Point sur le lotissement terrain Riclin – Choix d'un nom

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lebourg pour informer le Conseil des dernières avancées de ce dossier.

Le permis d'aménager a été accordé le 30 mai et un permis rectificatif a été émis par la CDC le 17 juin pour mentionner l'ajout des fouilles archéologiques préventives.

Il rappelle que 3 parcelles sont réservées pour des logements locatifs non sociaux, soit 6 logements au total.

L'accès se fera par deux entrées, l'une rue de la Fosse au Loup et l'autre rue Saint Nicolas.

Le Conseil décide de baptiser ce futur lotissement « Résidence des Lilas ».

2) Point sur le terrain CDC route de Bourghteroulde.

Monsieur Lebourg informe le Conseil Municipal que la commission PLU a travaillé sur ce dossier et a émis plusieurs avis sur le projet présenté par la CDC.

Une réunion de concertation sera prochainement organisée entre la commune et la CDC.

3) Lotissement Marquaise – Position du Conseil sur d'éventuels travaux.

Monsieur le Maire explique que les eaux de ruissellement de la rue Marquais génèrent des dégradations au niveau de l'entrée de la résidence marquaise. En effet, à cet endroit il n'y a aucun dispositif pour canaliser l'eau (bordures, caniveau, ...), ce qui entraîne un ravinement et des nids de poule. Monsieur Lebourg propose de mettre en place un caniveau en béton ou une bordure franchissable et de reprendre l'entrée du lotissement (sur 7 mètres) en émulsion gravillonnée afin de la remettre en état.

Cette prestation sera réalisée par la Communauté de communes du Pays du Neubourg ; la commune payant les matériaux.

4) Dossier Barge – Acceptation d'un testament

→ Délibération N°22/14

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du testament rédigé le 16 janvier 1998 par Madame Barge, domiciliée à l'époque, 16 rue Jacques Fouray, EHPAD LA Pléiade à Rouen (76), et décédée le 9 août 2020.

Au travers de cet acte manuscrit, Mme Barge désignait plusieurs légataires à sa mort dont la commune de Vitot, pour une somme à l'époque de 80 000 francs.

Dans ce testament, Mme Barge fait part de sa volonté d'être inhumée au cimetière de Vitot avec ses parents M.Lemee et Mme Barge.

Mme Barge stipule dans son testament que l'attribution d'une partie de ce leg à la Commune de Vitot doit être compensée par l'entretien et le fleurissement (aux Rameaux et à la Toussaint) de la sépulture familiale pendant 30 ans.

Les récents contacts entre Monsieur le Maire et l'étude notariale de M.Paul Vetu, confirment ses dispositions et la validité de ce testament.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le contenu de testament rédigé par Mme Barge, et mandate Monsieur le Maire pour signer tout acte relatif à ce dossier.

5) Point sur le dossier de l'église de Vitotel.

Monsieur le Maire rappelle que la demande de subvention au titre de la DSIL a été refusée et qu'un nouveau dossier sera déposé pour 2023. Sans subvention autre que celle de la DRAC, il sera impossible d'envisager des travaux.

6) Repas des aînés.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier il avait été proposé aux aînés de recevoir un colis de fin d'année ou bien de participer à un repas. La majeure partie des habitants ayant souhaité un colis, il n'y a pas eu de repas.

Cependant, dans le souci de satisfaire tout le monde et de conserver des liens sociaux entre les habitants, il a été décidé d'alterner chaque année entre repas et colis. Pour 2022 il s'agira donc du repas.

7) Pose d'un panneau publicitaire sur le territoire communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un habitant de la commune envisage la pose d'un panneau publicitaire sur sa maison.

Monsieur Lebourg précise qu'à l'heure actuelle c'est la Préfecture qui est décideur pour ce type d'affichage. La commune n'a donc aucun pouvoir.

L'ensemble du Conseil émet, malgré tout, un avis défavorable à ce projet.

8) Questions diverses

**Découpage patrimoine SIVOS Épévicros/Commune*

→ Délibération N°22/16

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de répartition du patrimoine scolaire entre le SIVOS et la commune, établi par CALDEA.

L'ensemble du Conseil est favorable à ce découpage. Le SIVOS devra aussi délibérer dans ce sens afin que le notaire puisse établir l'acte officialisant ce découpage.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à ce dossier.

**Tarifs puit de dispersion cimetièrre*

→ Délibération N°22/15

Sur le puit de dispersion nouvellement aménagé au cimetière communal, des plaques d'identification en granit noir ont été installées.

Les membres du conseil, à l'unanimité, décident de concéder ces plaques au tarif de 40 € l'unité, avec gravure à charge de l'acquéreur.

**Mise à disposition de la salle polyvalente*

Monsieur le Maire fait part au Conseil de deux demandes de mise à disposition de la salle pour des associations.

L'une du Kiosque d'Atelier pour des cours de danse de salon le mardi soir assurés par M. et Mme Maréchal, et l'autre de K'danse sans plus de précision sur les types de cours dispensés.

Le Conseil accepte ces deux propositions et consent ce prêt à titre gratuit en échange de tarifications spécifiques pour les habitants de Vitot.

**Programmation travaux SIEGE*

Monsieur Lelarge propose de remettre cette année encore le projet d'enfouissement des réseaux rue de La Londe. Le Conseil valide ce choix.

*Monsieur le Maire informe le Conseil que l'assureur de la commune, Groupama, a versé une participation de 400 € suite à l'achat du défibrillateur.

*Le site de Vitotel est inscrit à la programmation des Journées du Patrimoine.

*Il est évoqué le problème de volume trop fort de la musique lors des locations de la salle polyvalente. Il pourrait être envisagé d'installer un limiteur de niveau sonore à coupure d'énergie électrique.

La séance est levée à 21h45